

A Crans-Montana, la tour malaimée qui questionne notre rapport au patrimoine

Suite au non-classement récent de la tour de Super-Crans par le Conseil d'Etat, la section valaisanne de Patrimoine suisse a organisé une table ronde autour du destin du patrimoine bâti moderne, connu mais peu reconnu.

[Crans-Montana Valais Suisse](#)

[Olivier Rausis](#)

11 juin 2023, 17:00



Le non-classement de la tour de Super-Crans a suscité une table ronde sur l'avenir du patrimoine bâti récent.

Fahny Baudin

Constatant que le patrimoine bâti moderne n'est pas toujours traité à sa juste valeur, comme le démontre le récent non-classement de la tour de Super-Crans par le Conseil d'Etat valaisan, la section Valais romand de Patrimoine suisse a mis sur pied, samedi, au 17e étage de cette fameuse tour, une table ronde sur cette thématique parfois émotionnelle.



La tour de Super-Crans, considérée comme le symbole d'une période désormais révolue, a fait l'objet d'un non-classement de la part du Conseil d'Etat valaisan. © Fahny Baudin

«Alors que les experts considèrent ce bâtiment comme un fleuron de l'architecture d'après-guerre, cette décision du canton nous a surpris. Il s'agit d'un bon indicateur de l'incompréhension, ou du manque de connaissance, qui entoure l'architecture moderne. Ce patrimoine est certes connu, mais pas reconnu, ce qui nous motive à poursuivre nos démarches dans ce sens», souligne Magali Anne Bonard, présidente de Patrimoine suisse section Valais romand.

Une tour emblématique

Experte de la conservation du patrimoine, l'historienne de l'art Martine Jaquet a résumé les principales caractéristiques de la tour de Super-Crans, construite en 1964 selon les plans de l'architecte genevois Jean-Marie Ellenberger.



Experte de la conservation du patrimoine, l'historienne de l'architecture Martine Jaquet n'a pas tari d'éloges sur la qualité de la conception et de la construction de la tour de Super-Crans. © Fahny Baudin

«Posée sur un éperon rocheux, dans un site exceptionnel, elle est emblématique d'une période révolue. Seule tour de ce type dans les Alpes, mêlant le béton et le bois, d'une qualité exceptionnelle encore aujourd'hui, construite en éventail, ce qui assure un bel ensoleillement, elle s'adresse littéralement au paysage. Autant de raisons qui justifient son classement.»

Comment expliquer le non-classement?



Bruno Marchand, architecte et professeur honoraire EPFL, estime que le classement de la tour de Super-Crans devrait être une évidence. © Fahny Baudin

Dans sa décision de non-classement, le canton parle notamment de «tour inesthétique et non appropriée au paysage». Des arguments difficiles à comprendre pour Bruno Marchand, architecte et professeur honoraire EPFL: «C'est le cœur de ce débat. La modernité est encore mal comprise. De nombreux bâtiments récents ne sont pas encore considérés comme ayant une valeur patrimoniale. Des choix devront être faits, c'est certain, mais dans ce cas, le classement me semble évident.»



Membre de la direction de Patrimoine suisse, l'historien de l'art Patrick Schoeck est conscient qu'il y a beaucoup à faire pour sensibiliser et informer le public sur la qualité du patrimoine bâti récent. © Fahny Baudin

Même position pour Patrick Schoeck, membre de la direction de Patrimoine suisse:
«Un patrimoine bâti de grande qualité existe dans notre pays, mais cela demeure peu connu. Nous avons beaucoup à faire pour sensibiliser et informer le grand public. Dans cette optique, nous venons de lancer une campagne de valorisation du patrimoine de 1975 à 2000.»



Pour l'ancien architecte cantonal Olivier Galletti, les promoteurs de la tour de Super-Crans ont fait office de précurseurs au niveau de la densification. Ils ont construit une seule tour alors que 70 chalets étaient prévus au départ. © Fahny Baudin

Quant à l'ancien architecte cantonal du Valais Olivier Galletti, il estime également que le côté moderne est actuellement peu soutenu: «Cette décision pourrait s'expliquer en réaction au phénomène «Stop au béton», mais quoi qu'il en soit, on remarque qu'il n'est pas évident d'appliquer les normes d'aujourd'hui aux bâtiments de l'époque, par exemple au niveau de l'énergie et de l'isolation.»

Au-delà du cas particulier de la tour de Super-Crans, Olivier Galletti souligne qu'il s'agit d'abord d'établir un inventaire d'objets, pour la période 1975-2000, susceptibles d'y figurer. S'ils sont en danger, ils pourraient ensuite être classés. En Valais toutefois, le processus n'en est qu'à ses débuts et il faudra encore du temps pour appréhender la réelle valeur du patrimoine bâti récent.

UN APERÇU DE LA CULTURE DU BÂTI 1975-2000 EN VALAIS À L'ÉTUDE

Si le cas de la tour de Super-Crans demeure particulier, deux jeunes architectes valaisans, Gaëtan Bertuchoz et Julien Tacca, membres du comité de la section Valais romand de Patrimoine suisse, se penchent actuellement sur la compréhension de l'héritage bâti du dernier quart du XXe siècle.

«En Valais, il y a peu de bâtiments protégés en général car les processus de recensement et de classement des bâtiments antérieurs sont en cours, et encore moins pour la période 1975-2000, considérée jusqu'ici comme trop récente pour qu'un regard objectif puisse y être porté. Cependant, certains de ces bâtiments

encourent aujourd'hui déjà des risques de perte d'identité à cause des mises aux normes, notamment énergétiques. Nous avons donc commencé une liste d'objets d'intérêt, histoire de défricher cette période charnière. Pour d'éventuels classements, il faudra encore attendre quelques années, mais, même s'il y a moins de bâtiments aussi emblématiques que dans le reste du XXe, nombre d'entre eux méritent qu'on les protège.»

Nos deux architectes ont déjà établi une liste provisoire, dont voici trois exemples disséminés dans le canton:



Théâtre du Crochetan à Monthey – Architectes: Jean-Luc Grobéty & André Schenker – Date de réalisation: 1982 - 1989. Keystone.



Centre d'entretien de l'autoroute RN9 à Martigny – Architectes: Ami Delaloye, John Chabbey & Michel Voillat – Date de réalisation: 1981 - 1983. Keystone.



Bâtiment DAT à Sion – Architectes: Paul Morisod & Edouard Furrer – Date de réalisation: 1978 - 1983 . DR.

«CHAQUE CAS EST UNIQUE»

Du côté du canton du Valais, les questions du patrimoine bâti sont traitées par le Département des finances et de l'énergie, dans lequel se trouve le Service immobilier et patrimoine. En ce qui concerne la tour de Super-Crans, le département ne s'exprime pas à ce stade, explique le secrétaire général adjoint François Charvoz: «Ce dossier faisant actuellement l'objet d'un recours au Tribunal cantonal, l'Etat du Valais ne fait pas de commentaires sur les éléments l'ayant amené à ne pas classer la tour de Super-Crans.»



La décision de non-classement de la tour de Super-Crans fait actuellement l'objet d'un recours au Tribunal cantonal. © Fahny Baudin

Il précise toutefois que, pour décider de classer ou non un bâtiment, le Conseil d'Etat se base sur l'article 10 de la Loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites (LcPN). Selon cet article, les critères déterminants pour le classement sont, notamment, la rareté, la beauté, la diversité, l'originalité, l'emplacement, la topographie, de même que la valeur scientifique, pédagogique, économique, historique et architecturale.

François Charvoz ajoute que rien n'est figé dans ce domaine: «Chaque cas est particulier (contexte, type de construction, utilisation publique ou privée du bâtiment, etc.) et unique. Il est ainsi évident qu'à l'avenir, les inventaires d'objets classables étant en cours d'élaboration, des situations d'acceptation ou de refus de classement de bâtiments récents se représenteront.»